

## ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE AU POSTE DE VICE-PRÉSIDENT FINANCES

---

L'Association tient à informer ses membres qu'une élection complémentaire doit avoir lieu suivant l'annonce de la retraite de M. Charles Hopson, vice-président aux Finances, qui prendra effet le 29 mars 2024.

Conformément au deuxième (2<sup>e</sup>) paragraphe de l'article 8.05 B) des *Statuts et Règlements* de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ), il est prévu que l'élection complémentaire doit être déclenchée, dans ces circonstances, le jour suivant la date où la vacance survient et/ou dans les quarante-cinq jours (45) avant la date prévue de la vacance. En l'espèce, l'élection complémentaire est déclenchée **à compter de ce mardi 26 mars 2024.**

De plus, soyez informés que, comme stipulé à l'article 8.05 1 C) de nos *Statuts et Règlements*, seuls les membres du Conseil de direction sont éligibles à poser leur candidature en la faisant parvenir par écrit à M. Jefferick St-Hilaire ([jefferick.st-hilaire@appq-sq.com](mailto:jefferick.st-hilaire@appq-sq.com)), vice-président aux Ressources humaines de l'APPQ, au plus tard, le quatorzième (14<sup>e</sup>) jour suivant le déclenchement de l'élection complémentaire, soit le 9 avril 2024.

Si, à la fin de la **période des mises en candidature du 26 mars au 9 avril 2024**, il n'y a qu'un seul candidat, il sera déclaré élu par le président d'élection, conformément à l'article 8.05 1 E) et entrera en fonction le 10 avril 2024.

S'il y a plus d'un candidat, le président d'élection procédera à un vote par un moyen technologique, conformément à l'article 8.05 F). Les personnes éligibles à voter sont les membres du Conseil de direction, ainsi que les délégués en poste à la date où survient le déclenchement de l'élection complémentaire. Cette procédure de votation se retrouve aux articles 8.05 1 A), F), G), H) et I).

Le cas échéant, une nouvelle communication sera envoyée à cette fin à l'ensemble des votants et le dépouillement du vote aura lieu le 10 mai 2024, à 9 h.

Les membres du Bureau exécutif de l'Association ont choisi le président d'élection suivant :

*M<sup>e</sup> Erik Morissette  
Fasken, Martineau, Du Moulin  
800-140, Grande Allée Est  
Québec (QC) G1R 5M8*

Comme prévu à l'article 8.05 1 D), ce dernier sera nommé et assermenté dans les sept (7) jours suivant la date du déclenchement de l'élection complémentaire, soit d'ici le 2 avril 2024. À la quinzième (15<sup>e</sup>) journée suivant la date du déclenchement de l'élection complémentaire, soit le 10 avril 2024, le vice-président aux Ressources humaines lui transmettra la liste des personnes ayant posé leur candidature.

Bonne chance à tous les candidats!

Syndicalement vôtre,

Votre Association